



Eric MASSEY,
Conseiller Municipal

Caumont, le 20 décembre 2009

Mairie de Caumont
Place du 8 Mai 1945
84510 CAUMONT S/DURANCE

A l'attention de Monsieur Roger ORLANDO.

Objet : Question relative à la demande de révision simplifiée du POS au conseil municipal du 23/12/2009.

Monsieur le Maire,

Ainsi que vous le savez, la surélévation de la pharmacie de CAUMONT qui avait été réalisée il y a près de 14 ans par l'ancien pharmacien, Mr DEGEILH, a fait l'objet d'une condamnation à démolir compte tenu du fait que les permis de construire qui avaient été délivrés par le maire ont été annulés par le juge administratif et que, selon les voisins de cette pharmacie, cette surélévation conduisait à une diminution de l'ensoleillement.

Le Tribunal d'Instance de CAVAILLON a non seulement ordonné la démolition de cette surélévation mais a également condamné Mr DEGEILH au paiement de dommages et indemnités.

La commune n'est pas exempte de responsabilité. En effet, c'est elle qui a délivré les permis de construire qui ont été annulés par le juge administratif.

Les permis de construire ont été annulés au motif qu'ils étaient à l'alignement de la rue principale alors qu'ils auraient dû se reculer ainsi qu'il est prévu au plan d'occupation des sols. Cette règle de recul prévue par le POS n'a aujourd'hui aucun sens et doit être supprimée. C'est la raison pour laquelle le conseil de Mr DEGEILH a saisi la commune afin que celle-ci modifie le POS pour supprimer la règle de recul.

Pour votre information, le conseil de MR DEGEILH a par ailleurs fait appel du jugement ordonnant la démolition.

Compte tenu des enjeux que représente l'existence d'une pharmacie sur CAUMONT, sa démolition et le coût qu'elle représente étant susceptible de remettre en cause l'équilibre économique de cette activité, je voudrais savoir quelle décision a pris M. le Maire sur l'engagement de cette procédure de modification du POS afin de supprimer cette règle aujourd'hui totalement inadaptée et devenue illégale.

Eric MASSEY
Conseiller Municipal

Copie de ce courrier à M. GROSJEAN Pascal (Adjoint à l'urbanisme et aménagement du territoire).

27 Rue des Basses Bourgades 84510 CAUMONT SUR DURANCE
Tél. 04 90 23 18 90 - emassey@wanadoo.fr - www.ericmassey.org